



Publiée le 08/09/2020

Votre Municipalité vous informe

Bienvenue à Nathan !

La semaine passée, c'est un heureux événement peu commun qui a eu lieu à Saint Martin puisque la dernière naissance sur la commune datait de 2014. Le petit Nathan Machefer a en effet pointé le bout de son nez au domicile de ses parents le 2 septembre dernier. Le petit foliosain se porte à merveille et la municipalité adresse ainsi tous ses voeux de bonheur à la famille. Nathan, bienvenue et longue vie à toi à Saint Martin !



Rentrée des associations

L'ensemble des associations foliosaines ont repris leurs activités et défini pour cette rentrée un protocole sanitaire permettant de garantir le bon respect des gestes barrières. Ces protocoles ont été visés par le Comité Consultatif "Association – Culture – Ateliers citoyens – Comité des Fêtes » et vont permettre une reprise sereine et en sécurité des activités associatives de la commune. Les élus en profitent pour souligner l'investissement des associations pour s'adapter du mieux possible à ce contexte sanitaire compliqué.



Journée du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine, créées en 1984 par le ministère de la Culture, ont lieu chaque année le troisième week-end de septembre. Elles ont pour objectifs de rendre l'art et la culture accessibles au plus grand nombre, mais aussi de sensibiliser le grand public à la sauvegarde, la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine.



Le **dimanche 20 septembre**, pour sa **1ère édition**, votre commune vous propose deux activités gratuites :

- un parcours **“A la découverte du Bois du Fouilloux”** commenté par Edouard Beslot, élu de la commune et membre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. L’occasion de découvrir différemment la faune et la flore de cet espace naturel emblématique de la commune.

Infos pratiques :

- Rendez-vous sur le parking du bois pour 4 départs possibles (**9h / 11h / 14h30 / 16h30**)
- Durée environ 1h15
- Maximum de **20 personnes par départ**
- Prévoir chaussures adéquates et paire de jumelles.

- une déambulation **“A la découverte de la commune”**, commentée par les enfants du Conseil Municipal des Enfants, sur le chemin patrimonial pour découvrir les lieux emblématiques de la commune. Possibilité pour l’occasion de visiter la mairie.

Infos pratiques : Rendez-vous sur le parvis de la mairie pour 2 départs possibles (**11h30 / 15h**)

Pour des raisons sanitaires, le port du masque est obligatoire à l’occasion de ces deux activités. Merci également de veiller au respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.

Retrouvez également bien entendu de nombreuses animations tout au long du week-end dans l’ensemble des communes de l’agglomération. [Plus d’infos](#)

UDAF49 - La médiation familiale comme alternative à la résolution des conflits familiaux

L’Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire (UDAF 49) propose depuis 2013, aux couples séparés ou en cours de séparation, un **service de médiation familiale avec des permanences sur Angers, Segré, Saumur et Baugé**.

La médiation familiale est **un temps d’écoute, d’échanges et de négociation**. Elle représente **un espace neutre pour rétablir le dialogue et une opportunité pour sortir du conflit**. La médiation familiale invite les personnes à réfléchir à des solutions acceptables pour chacun en matière d’organisation familiale. Elle permet de prendre des décisions concrètes en présence d’un professionnel indépendant, impartial et en toute confidentialité.



Ce service soutenu par la CAF, le Conseil Général, la DDCS, la Justice, la MSA, s'adresse plus largement aux personnes en situation de conflits soit quatre publics définis par le dispositif national de la Caisse des Allocations Familiales :

- aux parents séparés ou dans un projet de séparation
- aux jeunes majeurs en difficulté de relation avec leurs parents
- aux grands- parents en rupture de lien avec leurs petits-enfants
- aux fratries en difficulté face à la prise en charge d'une personne dépendante

Plus d'informations : <http://www.udaf49.fr/mediation-familiale-angers>

Les acteurs de la commune vous informent

Reprise ateliers citoyens Atout Foliosains et Repair Café

Depuis le jeudi 3 septembre, les activités des **ateliers citoyens Atout Foliosains** ont fait leur rentrée et repris leur rendez-vous hebdomadaires. Ces ateliers, ouverts à tous les citoyens fonctionnent **tous les jeudi de 14h à 17h30 (rendez-vous aux ateliers municipaux)**. Activités variées (bricolage, jardinage, ateliers créatifs...) et convivialité garantie !

Plus d'infos : <https://atoutfoliosain.blog4ever.com/>

A l'occasion de cette rentrée, reprise également des matinées **Repair Café samedi 19 septembre de 9h30 à 12h salle des Iris**. Besoin d'une vérification ou d'une réparation de votre vélo, d'un petit électroménager, de matériel hifi ou grosso-modo tout ce qui peut se réparer, amenez nous votre matériel et nous nous attacherons à lui donner une nouvelle jeunesse !



Rentrée section self-défense

Les cours de self défense reprennent le lundi 14 septembre à 20h, salle de La Marelle (annexe à la salle St Martin). Deux cours d'essais gratuits sont possibles pour les indécis ou curieux, alors n'hésitez pas !

<p>Accessible à tous à partir de 14 ans Facile à apprendre</p> <p>Tous les lundis À partir du 14 septembre 2020</p> <p>Salle de la Marelle (complexe sportif à côté de l'école)</p>	<p>Accessible à tous à partir de 14 ans Facile à apprendre</p> <p>SAVOIR SE DÉFENDRE</p> <p>GÉRER SON STRESS</p>
<ul style="list-style-type: none">+ La maîtrise de soi en toutes circonstances+ La préservation de son intégrité physique et celle de ses proches+ Une activité physique divertissante+ Des techniques de défense simples, directes et efficaces <p>Tenue : T-shirt, bas de survêtement, chaussures de sport</p> <p>Intervenant Christian HURTH 3ème Dan - Diplômé d'État (DEJEPS)</p>	 <p>50€ 00 Pour l'année</p> <p>à Saint Martin du Fouilloux Lundi de 20h00 à 21h30</p> <p>SELF - DÉFENSE</p>
<p>Contact : https://ascsmbureau.wixsite.com/ascsm ☎ : 06.80.07.78.59</p>	

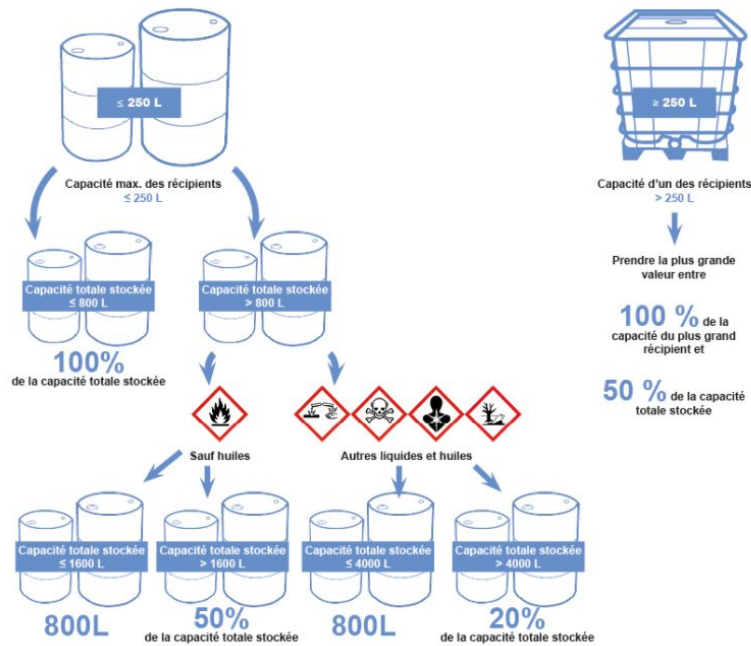
Agenda

- **17 septembre** : conseil municipal public - 20h30 salle du Conseil
- **19 septembre** : Repair Café - 9h30-12h salle des Iris
- **20 septembre** : Journée du Patrimoine à Saint Martin du Fouilloux - voir détails des animations ci-dessus
- **26 septembre** : Journée citoyenne - plus d'infos à venir

Le Saviez-vous ?

Un récent incident sur la commune du fait d'une **fuite sur une cuve de fuel domestique dans une habitation**, nous incite à rappeler quelques règles de base concernant le **stockage des produits dangereux**. Celui-ci est réglementé par l'arrêté du 1er mars 1993, modifié le 2 février 1998 et **applicable aux entreprises comme aux particuliers**. Les principaux points à retenir sont les suivants :

- Les entreprises et particuliers ont **interdiction de polluer les sols ou les rivières** et doivent **s'équiper de bacs de rétention** pour prévenir tout risque.
- Pour les capacités de rétention obligatoires, se présentent différents cas de figure :



- Certains produits sont incompatibles et ne doivent pas être associés à la même unité de rétention.
- La plupart des produits peuvent être stockés sur des bacs de rétention en acier galvanisé ou verni ou en polyéthylène. Pour les produits agressifs (bases, acides), le stockage se fera uniquement sur des bacs de rétention en polyéthylène ou en acier inoxydable.
- La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résiste à l'action physique et chimique des fluides. Il en est de même pour son dispositif d'obturation qui est maintenu fermé.
- L'étanchéité du (ou des) réservoir(s) associé(s) doit pouvoir être contrôlée à tout moment.